

Maisons-Alfort, le 25 novembre 2010

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
 de l'environnement et du travail  
 relatif à la demande de mise sur le marché  
 du produit : PESGUARD ALPHA 5FL**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par SUMITOMO CHEMICALS (UK) PLC de demande de mise sur le marché pour le nouveau produit **PESGUARD ALPHA 5FL** et son avis est requis.

**Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés et un évaluateur rapporteur du groupe de travail « Efficacité Biocides », l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.**

**CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Cette demande concerne la mise sur le marché d'un nouveau produit PESGUARD ALPHA 5FL.

**CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le nouveau produit PESGUARD ALPHA 5FL est un biocide de type 18 composé de 50 g/L d'Esfenvalérate se présentant sous la forme d'un liquide concentré. Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

L'Esfenvalérate est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique des substances active :	Esfenvalérate
N° CAS :	66230-04-4
Types de produit :	18

#### CONSIDERANT

- Que les données fournies sont suffisantes à l'évaluation ;
- Que cette autorisation porte sur les usages listés à l'annexe 1 de cet avis ;
- Que, sur la base de l'évaluation conduite par un expert rapporteur, les essais d'efficacité réalisés démontrent une efficacité suffisante sur *Periplana americana*, *Blattella germanica*, *Tribolium confusum*, *Rhizopertha dominica*, *Plodia interpunctella* et *Dermestes maculatus*, au stade adulte pour les domaines d'utilisation demandés ;
- Qu'une Fiche de Données de Sécurité, de la responsabilité du demandeur, a été fournie pour la préparation conformément à l'article 31 du règlement REACH ;
- Que l'étiquetage proposé est conforme aux spécifications du produit et à la réglementation en vigueur<sup>1</sup> ;
- Que selon l'inventaire des produits biocides du Ministère en charge de l'écologie, la dénomination choisie est unique ;
- Que les exigences d'efficacité et de sécurité relatives à la mise sur le marché d'un produit biocide pendant la période transitoire ont été respectées.

#### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Sur la base des pièces présentes dans le dossier (cerfa 11906\*02, cerfa 11908\*02 et fiches de données de sécurité) et des directives 67/548/CE et 99/45/CE, le classement proposé du produit est le suivant :

#### Classification de la préparation :

Xn – Nocif

N – Dangereux pour l'environnement

#### Phrases de risque :

R 22 – Nocif par ingestion

R 50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Conseils de prudence :

S2 – Conserver hors de la portée des enfants.

S46 – En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 – Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 – Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Conditions d'emploi :

Les conditions d'emploi de la préparation sont les suivantes :

- Liquide concentré pour dilution dans l'eau
- Dose d'application :
  - Traitement de volume : 10 à 50 mL de Pesguard alpha 5FL pour 1000 m<sup>3</sup>. Diluer 100 mL de Pesguard alpha 5FL dans 1 à 5 L d'eau. Utiliser 500 mL de cette dilution pour traiter 1000 m<sup>3</sup>.
  - Traitement de surface : 50 à 100 mL de produit pour 100 m<sup>2</sup>.  
Diluer 50 à 100 mL de Pesguard alpha 5 FL
- Utilisation d'un appareil de nébulisation à froid
- Fenêtres et ventilation doivent être fermées
- Attendre 1 heure avant d'entrer dans la pièce traitée et de remettre la ventilation en marche
- Catégorie d'utilisateurs : professionnels

Toute modification relative aux caractéristiques déclarées pour le produit PESGUARD ALPHA 5FL lors de cette autorisation, y compris une modification de l'étiquetage, de l'emballage ou du conditionnement, devra être notifiée auprès des autorités concernées.

<sup>1</sup> Article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides

*Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché n°20030819 du produit PESGUARD ALPHA 5FL, dans les conditions d'étiquetage et d'emploi précisées ci-dessus, et pour les usages listés en annexe à cet avis.*

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés :** 1<sup>ère</sup> demande, Esfenvalérate, TP18

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit PESGUARD ALPHA 5FL

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
Liquide concentré à diluer	Esfenvalérate	5%

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Nombre d'applications	Avis
50993110	Locaux de stockage (P.O.V) désinsectisation *	Traitement de volume : 10 à 50 mL pour 1000 m <sup>3</sup>  Traitement de surface : 50 à 100 mL pour 100 m <sup>2</sup>	Durée d'action : 1 heure  Renouveler si nécessaire	Favorable
50993210	Matériel de stockage (P.O.V) désinsectisation *			Favorable
50993310	Matériel de transport (P.O.V) désinsectisation *			Favorable
50993510	Parois des locaux de stockage (POV) désinsectisation *			Favorable
50993710	Sacs et emballages vides (P.O.V) désinsectisation *			Favorable
50994110	Locaux de stockage (P.O.A) désinsectisation *			Favorable
50994210	Matériel de stockage (P.O.A) désinsectisation *			Favorable
50995110	Ordures et déchets * matériel de transport * désinsectisation			Favorable
50995210	Ordures et déchets * matériel de collecte * désinsectisation			Favorable
50995310	Ordures et déchets * locaux utilisés pour le traitement * désinsectisation			Favorable